PERMIS ET CERTIFICATS

Nous vous informons qu’à partir du 23 juin 2020, nous recommencerons le traitement des permis et des certificats comme à la normale.

Par conséquent, l’inspecteur pourra procéder à la visite des propriétés qui requièrent un suivi, avant et après l’émission d’un permis. Toutefois, en raison de la situation actuelle concernant le COVID-19, il n’est pas souhaitable de réaliser l’inspection de l’intérieur des bâtiments. Donc, pour ce qui est des permis et certificats émis pour des travaux intérieurs, nous demanderons une déclaration verbale du propriétaire lors de nos inspections.

De plus, afin de respecter les recommandations de la Santé publique, l’inspecteur respectera les règles de distanciation sociale, ainsi que celle du port du masque.

Nous espérons que cette approche saura vous convenir.

Les rencontres avec l’officier municipal en bâtiment et en environnement seront possibles sur rendez-vous seulement.

**S.V.P. Privilégier l’adresse courriel ou le téléphone pour contacter l’officier municipal en bâtiment et en environnement :**

**demers06@gmail.com**

**(450) 532-2243, poste 104**